



Mairie

30, route de Crémieu 38280 Janneyrias
Téléphone : 04 78 32 02 43
Courriel : accueil.secretariat@janneyrias.fr

Procédure d'inscription à l'école des fleurs de Janneyrias

Tous les enfants dont au moins un des parents réside à Janneyrias peuvent être inscrits à l'école des Fleurs. Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique située dans une autre commune que celle où vous habitez, adressez-vous à votre commune de résidence pour faire une demande de dérogation. Pour que votre enfant puisse être accueilli dans une école hors résidence, votre demande devra être acceptée par votre commune de résidence et la commune d'accueil.

Pour inscrire votre enfant à l'école de Janneyrias,
vous devez vous présenter en Mairie avec les documents suivants :

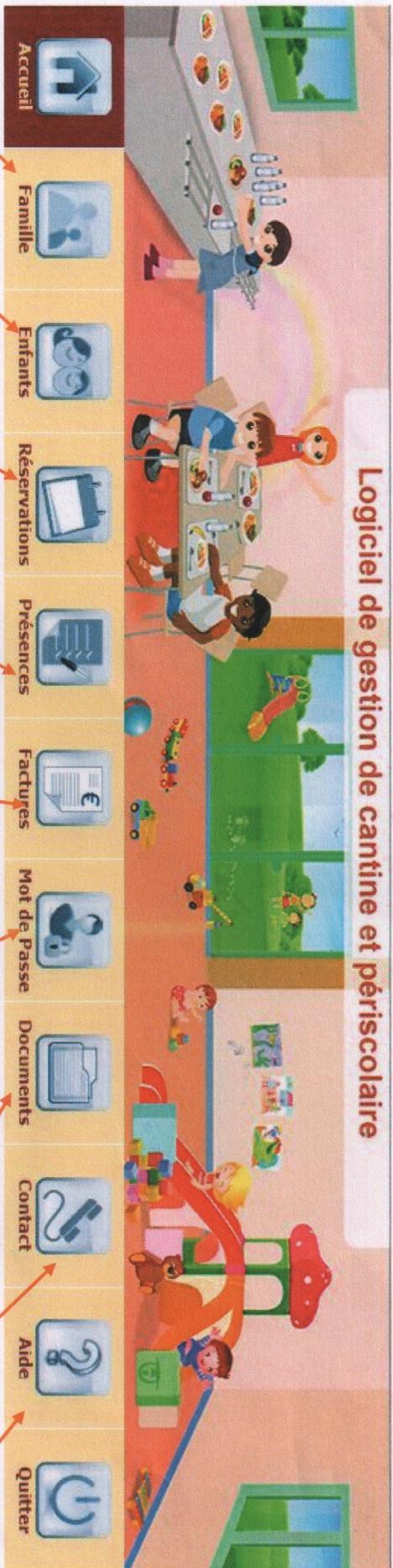
1. Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance portant filiation.
2. Photocopie d'un document d'identité de chaque parent avec photo (carte d'identité ou passeport).
3. Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (avis d'imposition, facture électricité, gaz ou téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance du domicile ou photocopie du compromis de vente)
→ Si les parents sont hébergés chez une tierce personne à Janneyrias : prévoir une attestation d'hébergement, une pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de l'hébergeant).
4. Photocopie du carnet de vaccination*
**Pour rappel, les vaccinations obligatoires sont :*
Pour les enfants nés avant 2018 : DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite)
Pour les enfants nés à partir de 2018 : 11 vaccinations obligatoires (Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de sérotype C, Rougeole, oreillons et rubéole).
5. Si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école : un certificat de radiation de son ancienne école à demander à la Direction de l'école.

Dates d'inscription pour la rentrée 2024-2025

Mardi 2 avril et vendredi 5 avril de 16h à 18h

salle des mariages (à côté de la Mairie)

Logiciel de gestion de cantine et périscolaire



Compléter
les données

Renseigner
les
coordonnées
manquantes
des enfants

Saisie des
réservations
cantine /
périscolaire

Visualisation
des présences
uniquement

Factures à imprimer
disponibles une fois
générées en Mairie

Uniquement
si vous désirez
modifier votre
mot de passe

Documents
divers attachés
par la Mairie

Possibilité
d'envoyer
un mail
en Mairie

Récapitulatif
de l'utilisation
du logiciel